



AVIS DE COURSE

COUPE du PRINTEMPS



Yacht Club de Pointe-Claire
Lac St. Louis, Québec
Samedi le 3 juin, 2023

1. RÈGLES

- 1.1. Cette régata est régie par les Règles telles que définies dans les Règles de course à la Voile 2021-2024.
- 1.2. En cas de conflit, le texte anglais prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles au plus tard à 17h00, le 29 mai 2023, sur le tableau d'affichage officiel du YCPC.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau d'affichage officiel du YCPC se trouve sur le site www.pcyq.qc.ca/fr/2023-tableau-daffichage-officiel/
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course pourra utiliser la radio VHF pour toute communication de courtoisie. Le canal sera indiqué dans les Instructions de Course.
- 3.3 [DP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La course est ouverte à tous les bateaux avec handicap ARVSL/SLVYRA valide. Le comité de course autorisera d'autres bateaux à participer en attribuant un handicap provisoire.
- 4.2 La course peut se dérouler sous spi ou voile blanche.
- 4.3 Les participants doivent s'inscrire ici à www.pcyq.qc.ca/fr/evenement/spring-cup/ avant 09h00 samedi le 3 juin 2023.
- 4.4 Sur l'eau, un bateau éligible doit s'enregistrer en naviguant avec sa grand-voile hissée tribord amures devant le tableau arrière de l'embarcation du comité de course et héler au comité de course son numéro de voile et sa sélection de voiles pour la course, c'est-à-dire spi ou voile blanche. Le comité de course accusera réception de l'enregistrement par un signe de la main (pouce levé, ok ou salut).

5. PROGRAMME

- 5.1 Une seule course est planifiée.
- 5.2 Le signal d'attention est prévu pour 10h55.

6. AIRE DE COURSE

- 6.1 L'annexe A vous indique l'aire de course avec l'emplacement des bouées qui pourront être utilisées.

7. PARCOURS

- 7.1 La course aura lieu sur un parcours longue distance (approximativement 6-7 miles nautiques) utilisant les bouées ARVSL/SLVYRA.

8. PRIX

- 8.1 Les prix seront décernés comme suit:
 - a) Au bateau classé premier lorsque moins de 4 bateaux sont scorés;
 - b) Aux bateaux classés premier et deuxième lorsque 4 bateaux sont scorés;
 - c) Aux bateaux classés premier, deuxième et troisième lorsque plus de 4 bateaux sont scorés.

9. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

- 9.1 Selon la règle 3 DÉCISION DE COURIR des Règles de Course à la Voile 2021-2024: 'La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.' Ainsi, en participant à cet événement, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et un lac agité, des changements soudains de conditions météorologiques, une défaillance de l'équipement, des erreurs dans la manoeuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et de la fatigue entraînant un risque accru de blessures. Le risque de blessure permanente et catastrophique ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.

10. ASSURANCE

- 10.1 Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale de 1,000,000.00 \$ CAD par incident ou l'équivalent.

ANNEXE –A

L'AIRE DE COURSE

